Courrier Querbes

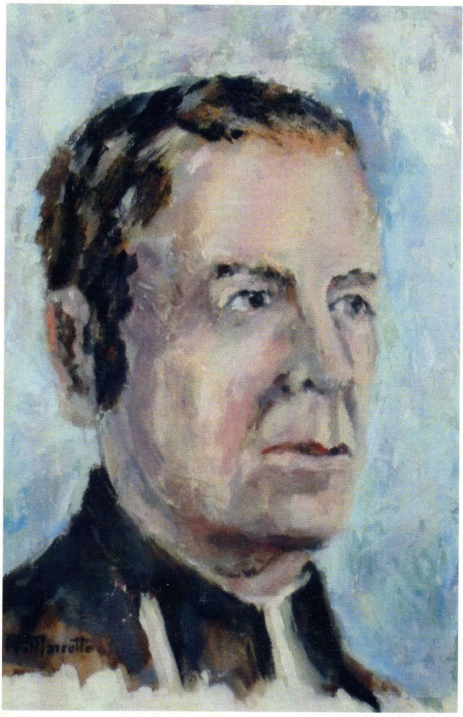

Printemps 2011 VI, 3

VERS LES VILLAGES ÉLOIGNÉS

Lyonnais de naissance et curé d'une petite commune, le P. Querbes a pu constater les avantages de la ville sur la campagne quant à l'instruction des enfants. Ce constat et son souci des gens modestes le sensibilisent à la situation des villages éloignés, particulièrement défavorisés.

Confiné à trois départements autour de Lyon par les clauses d'autorisation civile et lié également au diocèse de Lyon par l'approbation épiscopale, il respectera ces limites au départ. Aussi, cinq ans après la fondation, son institut couvre une douzaine de communes des départements du Rhône et de la Loire.

Avide d'une plus grande liberté d'action, le jeune fondateur se tourne alors vers Rome pour obtenir l'approbation qui lui permettra d'aller où bon lui semble. Dans un même souffle, il déborde les frontières qui le maintiennent autour de Lyon et accepte une toute petite école à Saint-Sulpice dans le département de la Nièvre (carte Ni), à quelque 250 km au nord de Lyon. Il investit largement dans cette région. Si bien qu'il se trouve en quelques années à la tête d'une dizaine de postes dans ce département.

Sollicité de partout, il tente des expériences – brèves dans la plupart des cas – dans cinq

Querbes, huile sur toile, par Maurice Marcotte, c.s.v.
La France au temps du P. Querbes, cartographie maison
Toccate et Fugue, collage, par Bruno Hébert, c.s.v.
Paysage du sud-ouest,
huile sur toile, par André Masson
La Couronne d'épines, huile sur toile, par Alfred Manassier (détail)
Mise en page : Imprimerie Fortier
Réalisation : Bruno Hébert, c.s.v.

ou six nouveaux départements. La fibre de ses origines s'éveillant, il fait en 1840 une percée vers l'ouest, au-delà de la barrière montagneuse du massif central. À quelque 400 kilomètres de Lyon, dans l'Aveyron (carte Av), il prend en main l'école de Salles-Curan, tout près des Canabières d'où viennent ses parents. Dans cette contrée également, les établissements se multiplieront.

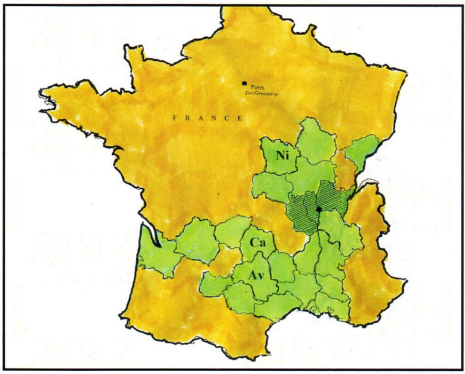

On le réclame dans le Cantal (carte Ca), un département isolé dans les montagnes, au nord de l'Aveyron. Il prend en main trois postes ouverts par les Frères de Saint-Odilon, petite communauté qui n'arrive pas à prendre son envol.

Son champ d'action s'étend à l'Est, au Sud et jusqu'à l'Atlantique dans le département de la Gironde. En 1844, il peut se réjouir de ce que son Institut est présent dans treize départements, bien au-delà des limites autorisées. Plus de 80 religieux besognent fort dans une quarantaine de postes.

Soudain, l'alarme sonne. C'est le gouvernement qui intervient et semonce vertement cette expansion indue un peu partout. Six mois durant, le P. Querbes sera sur la sellette

et défendra fermement ses positions vis-à-vis du Ministre de l'Éducation. Enfin, on consentira à fermer les yeux sur ses abus, pourvu qu'il s'en tienne à la situation présente. C'est justement pendant cette période difficile qu'il répondra à des demandes à l'extérieur de la France – au Canada et en Indes.

Prudemment, le P. Querbes continue d'ouvrir des écoles et l'Institut prend racine surtout dans le Cantal et l'Aveyron. Par ailleurs, dans le pays de Nevers, le développement si prometteur s'étiole et, progressivement, on s'en retire.

Nouvelle intervention du gouvernement en 1851, heureuse cette fois-ci. En raison des services rendus au pays, on ouvre les portes à l'Institut partout en France. Reconnaissance tardive – mais impressionnante – du rôle de l'Institut de Querbes.

Il semble que la communauté avait déjà atteint le pic de sa capacité d'expansion. Les établissements continueront de se multiplier, mais dans des zones déjà exploitées. L'Aveyron connaîtra un développement tout particulier avec l'association des Frères de Saint-Jean en 1854. Seuls quelques nouveaux départements seront visités.

À la mort du P. Querbes, des 195 postes ouverts en France dans 25 départements depuis la fondation en 1831, 120 établissements sont toujours en opération dans 13 départements. Près de 225 religieux exercent leur apostolat selon l'esprit viatorien. Le P. Querbes a bien réalisé son objectif d'ouvrir des petites écoles de campagne dans des régions aussi éloignées que le Cantal et l'Aveyron. Mission accomplie !

Maurice Marcotte, c.s.v.

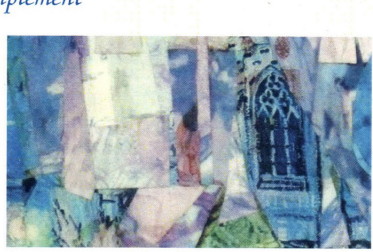

UN HOMME DE SERVICE

L'accueil généreux que le P. Querbes apporte aux demandes des évêques, en plus du respect qu'il leur voue, témoigne de son sens aigu du service. Tout autant que ses réponses aux nombreuses demandes des curés.

Interpellé, il n'a de cesse pour trouver une réponse qui corresponde à leurs attentes. Combien de fois n'a-t-il pas eu recours à des moyens pas toujours canoniques – tel l'envoi d'un novice – pour satisfaire une requête. Pressé par les circonstances, toujours pour accommoder, il a parfois accepté des candidats dont les aptitudes étaient discutables. Tant de besoins à combler à ses yeux provoquaient la critique de ceux qui mesuraient trop leurs efforts.

On lui a reproché à quelques reprises d'engager trop tôt ses sujets dans l'action sans prendre le temps de leur donner une formation suffisante. Pour un, en 1844, le cardinal de Bonald appuiera fortement la décision de Querbes de ne fonder aucune nouvel établissement avant deux ans, pour obvier à cette lacune.

On peut s'interroger sur des politiques qui n'étaient pas toujours pour le bien de son Institut. Elles n'en constituent pas moins une preuve incontestable de son zèle et de sa volonté de servir.

Maurice Marcotte. c.s.v.

POURQUOI DIVISER?

Quelles raisons ont motivé Querbes à créer très tôt en France des centres de développement régionaux – des provinces dirions-nous aujourd'hui? Certainement pas le nombre excessif de religieux. Par ailleurs, les distances importantes que le fondateur devait parcourir pour visiter des postes éparpillés favorisaient cette option. En réalité, ce sont davantage des circonstances particulières qui ont entraîné ce morcellement.

C'est Nevers qui a servi de terrain pour un premier essai en ce sens. L'ouverture de plusieurs postes dans cette région depuis 1836 offrait des perspectives d'avenir intéressantes. La fermeture du Poyet d'une part, le vif intérêt de Mgr Naudo pour l'Institut, l'offre de M. de Maumigny d'une maison pour la formation de religieux ont été les circonstances déterminantes. On ouvrit donc un postulat sous la direction de l'abbé Faure. Après un départ assez prometteur, rapidement le projet a plafonné. Le peu d'envergure du P. Faure et quelques malentendus ont ruiné toute espérance d'érection d'une province dans cette région.

Quelques années plus tard, en 1844, dans le Cantal, la fondation de la province des Ternes est née d'autres préoccupations. Un noyau de communauté, les Frères de Saint-Odilon, avait été constitué par le vicaire général de Saint-Flour. Des difficultés, en particulier le coût de l'exemption du service militaire, faisaient végéter le jeune institut. Par ailleurs, le tout nouveau projet de Querbes était fort prisé par Mgr de Marguerye. Engager un processus d'affiliation

à cet institut florissant apparaissait la solution idéale. Querbes accepta sans hésitation ce regroupement en respectant les bases déjà établies. La province des Ternes était née.

Dix ans plus tard, Rodez allait voir le jour de circonstances semblables. Cette fois, c'était l'évêque lui-même, Mgr Crozier, qui rêvait d'une communauté religieuse. En somme, il demandait au P. Querbes de l'aider à mettre sur pied cette communauté, quitte à le remercier à la première occasion. Situation gênante pour Querbes «qui avait fait de gros sacrifices», comme il l'explique, pour investir dans cette zone. Progressivement, à regret, l'évêque abandonnera son projet de fondation et les Frères de Saint-Jean sont devenus Clercs de Saint-Viateur. Le noviciat existant devenait viatorien.

Au total, trois lieux de croissance, Vourles, Rodez et les Ternes connaîtront un développement harmonieux jusqu'à la secousse qui ébranlera toute cette structure, au moment où le gouvernement s'attaquera à l'existence des communautés religieuses lors de la crise de 1903 en France.

Maurice Marcotte, c.s.v.

DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Au milieu des conditions qui prévalaient alors dans les campagnes, notre fondateur rencontrait parfois dans ses placements de confrères des situations pour le moins inconfortables, qui pouvaient aller dans certains cas jusqu'à la privation de biens de première nécessité. Exemple, ce passage d'une lettre datant d'avril 1856, qu'il écrit au maire d'une commune à propos du traitement de deux confrères engagés là, déjà fort mal logés et qui «*sont loin d'avoir, avec 800 francs, ce qui est nécessaire pour leur nourriture et leur vestiaire. Nos transactions exigent onze cent francs pour les deux frères. Il est vrai qu'on leur fait quelques petits cadeaux, ressources éventuelles,* [mais] *sur lesquelles on ne peut pas compter. Cependant, je les mets en ligne de compte et vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien engager votre Conseil Municipal à voter un supplément qui porte le traitement des deux frères à mille francs. Avec la cherté des vivres et près de Lyon, ce traitement est encore bien modeste. Voilà longtemps que nos frères sont réduits à s'épargner la nourriture.*»

Bruno Hébert, c.s.v.